

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JANVIER 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 24 janvier 2023 à 18 h, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence :

La conseillère M^{me} Karine Lechasseur.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Minute de réflexion

23-01-0068 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 24 janvier 2023 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Fin emploi
3. Période de questions
4. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

23-01-0069 Fin emploi

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Olivier Van Neste, directeur général, datée du 24 janvier 2023, et les faits et conclusions qui y sont rapportés concernant les manquements graves commis par l'employé n° 966;

CONSIDÉRANT que les manquements reprochés à l'employé n° 966 justifient une fin d'emploi en raison de leur nature et de l'ensemble des faits et circonstances;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit entérinée la recommandation de fin d'emploi de l'employé n° 966, laquelle est effective le 24 janvier 2023 à 10 h;

QUE le directeur général soit autorisé à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé de la présente résolution;

QUE le directeur général, le directeur du Service des finances et de la trésorerie et tout autre directeur, service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

23-01-0070 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

23-01-0071 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 18 h 02 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier